



Tarifs des chambres particulières (tarifs au 01/01/2026)¹⁾

Clinique CARDIOCEAN

Chambre BASIC

Une petite chambre privative de 12 m²

80 €

Chambre STANDARD

Une chambre privative pour plus de confort d'une superficie de 18 m²

La télévision et le wifi sont gracieusement offerts durant votre séjour.

95 €

Chambre CONFORT

Une chambre privative **entièrement rénovée** pour assurer votre repos et votre tranquillité d'une superficie de 18 m². Elle dispose d'un fauteuil confort, d'un radio réveil chargeur de téléphone sans fil, d'un sèche-cheveux et d'une machine à café.

Des cadeaux de bienvenue sont offerts gracieusement, à savoir : 1 repas accompagnant, 1 nuit accompagnant avec petit-déjeuner et une prestation de blanchisserie durant votre séjour.

La télévision ainsi que le wifi sont également offerts.

150 €

Chambre PRIVILEGE

Une chambre privative plus spacieuse et au calme de **26m² à 30 m² entièrement rénovée et climatisée** disposant d'un lit 120 cm, d'un lit accompagnant à la demande, et d'une machine à café. Elle dispose également d'un fauteuil confort, d'un radio réveil chargeur de téléphone sans fil, d'un sèche-cheveux et d'un étendoir à linge ainsi que d'un petit salon privé.

Des cadeaux de bienvenue sont offerts gracieusement, à savoir : 1 nuit accompagnant avec petit déjeuner, 2 repas accompagnant, 1 séance coiffeur ou pédicure, et une prestation blanchisserie hebdomadaire.

La télévision et le wifi sont également offerts.

200 €

« Aucun autre frais que ceux correspondant à des prestations de soins rendues ou, le cas échéant à des exigences particulières que vous auriez sollicitées ne peut vous être facturé. Le montant de ces exigences particulières, dont la liste est strictement définie par la réglementation et comprend notamment l'accès à une chambre particulière, doit vous être communiqué avant la réalisation de la prestation de soins. »

⁽¹⁾ le prix des chambres particulières est déterminé en fonction des équipements mis à disposition, de la superficie de la chambre, de sa rénovation, de son emplacement au sein de la Clinique, de son exposition ou encore de sa vue.

Les éventuels dépassements d'honoraires et les Médicaments dits « intercurrents » non remboursés par l'Assurance Maladie et la chambre particulière peuvent :

- être pris en charge par votre Complémentaire Santé si votre contrat Mutuelle le prévoit
- à défaut, ils vous seront facturés

Aucun autre frais que ceux correspondant à des prestations de soins rendues ou, le cas échéant à des exigences particulières que vous auriez sollicitées ne peut vous être facturé. Le montant de ces exigences particulières, dont la liste est strictement définie par la réglementation et comprend notamment l'accès à une chambre particulière, doit vous être communiqué avant la réalisation de la prestation de soins.

La Direction se réserve la possibilité de remplacer toute prestation offerte en cas de circonstances exceptionnelles (épidémie...)

ou de défaut d'approvisionnement.
Merci de votre compréhension.